

Unité Certificats / Restitutions / PHA1

12 rue Henri Rol Tanguy TSA 20002 93555 Montreuil sous bois Cedex

Dossier suivi par : Virginie BOUVARD Tél 01.73.30.30.80 Fax 32.37 virginie.bouvard@franceagrimer.fr Montreuil, le 01 décembre 2011

NOTE AUX OPERATEURS n° 10/2011

THEME: Certificats d'exportation, d'importation et de préfixation

<u>Objet</u> : Prise en compte des jours fériés 2012 pour le dépôt des demandes et la délivrance des certificats

Règlement (CE) n° 1108/2011 de la Commission du 28 octobre 2011 dérogeant aux différents règlements d'application en ce qui concerne le dépôt des demandes et la délivrance des certificats.

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.

1. Certificats d'Importation de Céréales : blé tendre contingents 09.4123, 09.4124 et 09.4125, orge contingent 09.4126 et maïs contingent 09.4131

- 1.1 Pour l'année 2012, les demandes de certificats d'importation de blé tendre d'une qualité autre que la qualité haute, délivrées dans le cadre des contingents 09.4123, 09.4124 et 09.4025 ne peuvent être déposées après le 14 Décembre 2012 (13h00).
- 1.2 Pour l'année 2012, les demandes de certificats d'importation d'orge, délivrées dans le cadre du contingent 09.4126 ne peuvent être déposées après le 14 Décembre 2012 (13h00).
- 1.3 Pour l'année 2012, les demandes de certificats d'importation de maïs, délivrées dans le cadre du contingent 09.4131 ne peuvent être déposées après le 14 Décembre 2012 (13h00).

2. Certificats d'Importation de Riz : brisures de riz contingent 09.4079 et Riz du Bangladesh contingent 09.4517

- 2.1 Pour l'année 2012, les demandes de certificats d'importation de brisures de riz, délivrées dans le cadre du contingent 09.4079 ne peuvent être déposées après le 07 Décembre 2012 (13h00).
- 2.2 Pour l'année 2012, les demandes de certificats d'importation de riz originaire du Bangladesh, délivrées dans le cadre du contingent 09.4517 ne peuvent être déposées après le 07 Décembre 2012 (13h00).

3. Certificats d'Importation de Sucre, contingents 09.4221, 09.4231, 09.4241 et 09.4247

Pour l'année 2012, les demandes de certificats d'importation de sucre, délivrées dans le cadre des contingents 09.4221, 09.4231, 09.4241 et 09.4247 ne peuvent être déposées après le 14 Décembre 2012 (13h00) et jusqu'au 28 décembre 2012 (13 heures).

4. Certificats d'Importation : Huile d'Olive

Pour les périodes suivantes, la date de délivrance a été fixée selon le tableau ci après :

Date de dépôt des demandes	Date de délivrance
Lundi 02 ou Mardi 03 Avril 2012	Vendredi 13 Avril 2012
Lundi 14 ou Mardi 15 Mai 2012	Mercredi 23 Mai 2012
Lundi 21 ou Mardi 22 Mai 2012	Mercredi 30 mai 2012
Lundi 29 ou Mardi 30 Octobre 2012	Jeudi 08 Novembre 2012

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.

5. Certificats d'exportation : Viande bovine, viande de Porc, Œufs et viande de Volaille

Pour les périodes suivantes, la date de délivrance a été fixée selon le tableau ci après (sauf mesures particulières) :

Date de dépôt des demandes	Date de délivrance
Du 02 au 06 Avril 2012	12 Avril 2012
Du 23 au 27 Avril 2012	03 Mai 2012
Du 21 au 25 Mai 2012	31 Mai 2012
Du 17 au 28 Décembre 2012	07 Janvier 2013

6. Certificats d'exportation : Sucre et Isoglucose Hors Quota

Pour les périodes suivantes, la date de délivrance a été fixée selon le tableau ci après (sauf mesures particulières) :

Date de dépôt des demandes	Date de délivrance
Du 23 au 27 Avril 2012	07 Mai 2012
Du 06 au 10 Août 2012	20 Août 2012
Du 17 au 28 Décembre 2012	07 Janvier 2013

7. Entrée en vigueur

Ces nouvelles dispositions entrent en application à compter du 07 novembre 2011.

Pour le Directeur et par délégation

Certificats

Virginie BOUVARD/ Chef de/ l'Unité

Restitutions PHA1

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.